

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : délégation de signature
Directeur de l'IEMN

ARRETE N° 2016-50

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-2 et R 719-79 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

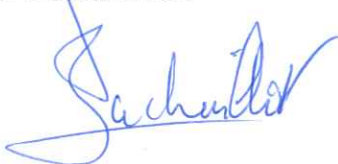
Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à M. Lionel BUCHAILLOT, Directeur de l'Institut d'Électronique, Microélectronique et Nanotechnologies (IEMN), à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater, au nom du Président de l'université, les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et relatives aux crédits accordés budgétairement par l'établissement, aux crédits sur conventions de recherche, y compris ceux gérés par le SAIC ;
- D'émettre et de signer les seuls ordres de mission des personnels rattachés par l'université au laboratoire concerné et liés au financement de cette mission par ledit laboratoire ; cette délégation étant accordée sous réserve des compétences, propres ou déléguées, du directeur de la composante d'affectation des personnels en matière d'autorisation d'absence ;
- D'engager et liquider les frais de mission des personnels prévus à l'alinéa précédent.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Lionel BUCHAILLOT



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

